



1 rue Charles Percier
66000 Perpignan
04.68.51.15.29

DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
EN VOIE PROFESSIONNELLE

NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FORMATION MENANT AU DIPLÔME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
Suite à l'Arrêté du 30 Août 2021 instituant le DEAES

DATES : Du Vendredi 17 janvier 2025 au Jeudi 18 juin 2026

Lieu de formation : Prades

Horaires de formation :

Lundi : 08h30-12h00/13h30-17h00 ; Mardi au Vendredi : 08h30-12h00/13h00-16h30

DUREE : 546 heures de Formation Théorique et 21 heures AFGSU niveau 2

840 heures de Formation Pratique :

⇒ 140h de stage hors de l'établissement employeur

⇒ 700h chez l'employeur

FRAIS :

	Formation en <u>VP</u> Hors apprentissage	Formation en <u>VP</u> En apprentissage
Frais de dossier	50,00 € (non remboursable)	/
Bilan de positionnement	90,00€ (non remboursable)	prise en charge CFA*
Droits d'inscription	184,00 € (non remboursable)	/
Coût pédagogique	7087,50 €	Se rapprocher du CFA*

*CFA Sanitaire et Social : 04.67.69.04.36

EPREUVES DE SELECTION : (Procédures d'admission ci-jointe)

• **BILAN DE POSITIONNEMENT**

⇒ 1^{ère} session : Le 5 décembre 2024 : Date limite de dépôt de dossier : [le 22 novembre 2024](#)

⇒ 2^{ème} session : Le 9 janvier 2025 : Date limite de dépôt de dossier : [le 16 décembre 2024](#)

L'aménagement des épreuves de sélection : Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement des épreuves, doivent le faire savoir dès l'inscription.

CONTACT : Téléphone : **04.68.51.15.29**

Courriel : secretariat.perpignan@larouatiere.com

DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER AU
CFTS LA ROUATIERE - 1 RUE CHARLES PERCIER – 66000 PERPIGNAN
Le centre de formation vous invite à retourner votre dossier [au plus tôt.](#)

✓ LISTE DES PIÈCES A JOINDRE – DEAES

Ce document est à compléter et à nous transmettre avec l'ensemble de votre dossier.
En cas d'absence d'une ou plusieurs pièces, ce document vous sera renvoyé pour réclamation.

Nom / Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier

• POUR TOUS LES CANDIDATS :

Documents joints dans ce dossier à nous retourner complétés :

	Cadre réservé au CFTS
	Pièce(s) remise(s)
✓ LISTE DES PIÈCES A JOINDRE (<i>coordonnées à renseigner</i>)	<input type="checkbox"/>
✓ FICHE D'INSCRIPTION	<input type="checkbox"/>
✓ ATTESTATION CANDIDAT	<input type="checkbox"/>
✓ ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER (<i>coordonnées à renseigner</i>)	<input type="checkbox"/>
✓ ATTESTATION SUR L'HONNEUR	<input type="checkbox"/>
✓ AUTORISATION EMPLOYEUR (<i>à remplir par l'employeur</i>)	<input type="checkbox"/>
✓ CONVENTION DE FINANCEMENT (<i>à remplir par l'employeur</i>) – Hors Formation en Apprentissage	<input type="checkbox"/>

Autres pièces à joindre :

- Une lettre de motivation manuscrite d'un minimum de 2 pages en précisant vos motivations pour le métier et pour la formation	<input type="checkbox"/>
- Curriculum Vitae	<input type="checkbox"/>
- Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
- 3 photos d'identité (<i>inscrire votre nom et prénom au dos</i>)	<input type="checkbox"/>
- Extrait n°3 du casier judiciaire	<input type="checkbox"/>
- 1 carnet de timbre	<input type="checkbox"/>
Les Règlements suivants – Hors Formation en Apprentissage : (<i>cf. provenance du financement sur la convention de financement</i>)	
- Un chèque signé de 50 euros en règlement des Frais de dossier	<input type="checkbox"/>
- Un chèque signé de 90 euros en règlement du Bilan de positionnement	<input type="checkbox"/>
- Un chèque signé de 184 euros en règlement des Droits d'inscription	<input type="checkbox"/>
Les chèques sont à établir à l'ordre du CFPF LA ROUATIERE avec le nom/prénom du candidat indiqué au verso	

• SELON LA SITUATION :

Une photocopie de votre reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Une photocopie du/des diplôme(s) mentionné(s) dans la partie V de la fiche d'inscription	<input type="checkbox"/>
Une attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers admis en équivalence du Baccalauréat	<input type="checkbox"/>

✓ **FICHE D'INSCRIPTION – DEAES**

I – Identité et coordonnées

Sexe : Féminin Masculin

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Dépt :

Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Portable : Fixe :

E-mail :

N° Couverture Sociale :

II – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Avez-vous une reconnaissance officielle de la MDPH ? oui non

Si oui, ce dernier vous donne-t-il droit à un adaptation ou aménagement en formation ou pour les épreuves (sélection, certification) ?

.....

.....

III – Diplômes acquis

- Titulaire du Diplôme de niveau 4 (BAC, DAEU, ...)
- Titulaire d'un diplôme, certification ou titre homologué admis en équivalence du Baccalauréat
Si oui, lequel ? (à préciser)
.....
- Titulaire du Diplôme d'Etat Auxiliaire de vie sociale
- Titulaire du Diplôme d'Etat Aide médico-psychologique
- Titulaire du Diplôme d'Etat Assistant Familial
- Titulaire du Diplôme d'Etat Aide-Soignant
- Titulaire du Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture
- Titulaire du CAP Assistant Technique en milieux familial et collectif
- Titulaire du CAP Petite enfance
- Titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- Titulaire du CAP Agricole service en milieu rural
- Titulaire du CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural
- Titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales
- Titulaire du BEP Accompagnement soins et services à la personne
- Titulaire du BEP Agricole option service aux personnes
- Titulaire du Brevet d'Aptitude Professionnelle Assistant animateur technicien
- Titulaire du Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- Titulaire du Titre Professionnel Agent de service médico-social
- Titulaire du Titre Professionnel Assistant de vie dépendance
- Titulaire du CPJEPS mention Animateur d'activités et de vie quotidienne
- Titulaire de la Mention complémentaire à domicile

Avez-vous déjà acquis un ou plusieurs domaine(s) ou bloc(s) de compétences de l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social oui non
Si oui, lequel/lesquels ? : (à préciser)
.....
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique oui non
Si oui, lequel/lesquels ? : (à préciser)
.....
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale oui non
Si oui, lequel/lesquels ? : (à préciser)
.....

IV – Carrière professionnelle

Dans le secteur social et médico-social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

Hors secteur social et médico-social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

V – Coursus scolaire

Dernières classes fréquentées :

Année : Formation :

Année : Formation :

Année : Formation :

Etes-vous Lauréat(e) de l'Institut de l'engagement : oui non

Si oui : date de début : date de fin :
.....

Diplômes scolaires et universitaires obtenus :

Année : Diplôme :

Année : Diplôme :

Année : Diplôme :

Autre (à préciser)

VI – Statut

Lycéen-ne, étudiant-e

Salarié-e bénéficiant d'un contrat de travail :

Secteur : Social Médico-social Autre :

Contrat : CDI : depuis le

CDD : du au

Autre (à préciser) :

Temps plein Temps partiel (taux à préciser :))

Etablissement employeur :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Demandeur-euse d'emploi :

Etes-vous inscrit-e au Pôle Emploi ? oui non

N° identifiant (7 chiffres + 1 lettre) :

Date d'inscription : Droits ouverts jusqu'au

Nom du référent :

.....

Ville : Téléphone :

Email :

Autre (à préciser) :

VII – Financement(s) envisagé(s)

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

PRO A

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Contrat d'Adaptation à l'Emploi

Pôle Emploi

Région

Personnel

Compte personnel de formation - CPF

Autre (à préciser) :



Centre Polyvalent de Formation Professionnelle

Lycée d'Enseignement Agricole Privé

Centre de Formation en Travail Social

✓ ATTESTATION CANDIDAT-E

Je soussigné(e) (Nom, Prénom),

Certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en acceptant tous les termes, et certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes.

Accepte, par ailleurs, que mon identité et mes coordonnées soient utilisées pour la constitution des différentes listes de candidats.

Fait à :

Le :

Signature :



1, Rue Charles PERCIER
66000 PERPIGNAN
04.68.51.15.29

Cadre réservé au N° de dossier :

Date d'enregistrement :

✓ **ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER 2024 - DEAES**

Cette attestation est à compléter par vos soins.

Elle vous sera retournée après enregistrement de votre dossier et sera à conserver.

Le CFTS La Rouatière certifie que :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Portable : Fixe :

E-mail :

A déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission.

Cadre réservé au CFTS LA ROUATIÈRE 66

Après analyse de votre dossier, vous êtes dans la catégorie suivante :

- Candidat-e devant ou ayant trouvé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Demandeur-euse d'emploi pouvant bénéficier de la subvention du Conseil Régional
- Personne en poursuite d'études pouvant bénéficier de la subvention du Conseil Régional
- Candidat-e bénéficiant du dispositif Transition Pro
- Salarié-e
- Autres

Cachet CPFP LA ROUATIÈRE :



✓ **ATTESTATION SUR L'HONNEUR – DEAES**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom),

Atteste sur l'honneur de pas avoir fait l'objet d'interdiction administrative, ni de condamnation pénale en raison d'une infraction qui serait incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social.

Fait à :

Le :

Signature :

✓ **AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR – DEAES**

Je soussigné(e)

.....

Directeur(trice) de

.....

Autorise Mme/M.

.....

Employé(e) dans mon établissement en qualité de * :

.....

Depuis le ou à compter du :

.....

Et jusqu'au :

.....

Nature du contrat (CDI – CDD – CPro – CAE – CA ...) :

Durée du travail hebdomadaire (minimum mi-temps) :

.....

A suivre une formation d'Accompagnant Educatif et Social au Centre Polyvalent de Formation Professionnelle La Rouatière :

à partir de : **Et jusqu'à :**

Définition du Profil de poste

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'établissement s'engage également à libérer le stagiaire de son poste de travail afin qu'il puisse participer à l'ensemble des regroupements au Centre de Formation, ainsi qu'au stage de 4 semaines consécutives dans un autre établissement.

Fait à Le

Signature et cachet de l'établissement :

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

Et

<p>CPFP LA ROUATIERE 1165 Route du Pastel - 11400 SOUILHANELS N° SIRET : 775 832 025 000 16 N° déclaration existence : 91 11 00164 11 Représenté par Mr David LANTELME - Directeur Général</p>	<p>Etablissement : Adresse : N° SIRET : N° déclaration existence : Représenté par :</p>
---	---

En application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Le Centre de Formation La Rouatière organisera l'action de formation suivante :

<p>Intitulé : Formation au DEAES</p> <p>Lieu de formation : CFTS La Rouatière - 1 rue Charles Percier- 66000 Perpignan Site à PRADES</p>	<p>Durée : Du Vendredi 17 janvier 2025 au jeudi 18 juin 2026</p> <p>Horaires : du Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-16h30</p>
--	--

ARTICLE II - Le contenu de la formation est défini dans une annexe jointe à la présente convention.

ARTICLE III - Le C.P.F.P. La Rouatière accueillera en formation l'apprenant-e suivant-e :

NOM : PRÉNOM :
 DATE DE NAISSANCE : LIEU :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ARTICLE IV - Sanction de la formation : Diplôme d'Etat D'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

ARTICLE V - En contrepartie de cette action de formation, le contractant :
 s'engage à acquitter, pour l'ensemble de la prestation, la somme totale de

ARTICLE VI –

- Le règlement s'effectuera à réception de la (des) facture(s) selon les modalités suivantes :
 - Une première échéance en juin 2025
 - Une deuxième échéance en décembre 2025
 - Dernière facturation en juin 2026
- En cas de résiliation de la présente convention par le contractant, l'organisme de formation retiendra, sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action de formation.
- En cas d'absence de l'apprenant-e aux périodes de formations programmées, que celles-ci soient justifiées ou non, le contractant s'engage au paiement de la totalité des frais pédagogiques, sauf en cas d'arrêt de formation. Le centre de formation s'engage à faire rattraper les séquences manquantes selon les modalités pédagogiques qu'il entend mettre en œuvre afin de présenter le candidat dans les conditions requises pour le diplôme.

ARTICLE VII - La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour la durée visée à l'article I.

ARTICLE VIII - Les apprenant-e-s sont tenu-e-s de se conformer au Règlement Intérieur du C.P.F.P.

<p>Intitulé du stage : Formation au DEAES</p> <p>Période de réalisation : Du Vendredi 17 janvier 2025 au jeudi 18 juin 2026</p> <p>Durée de la formation : 567 h de formation théorique et 840 h de formation pratique (140h de stage hors employeur et 700h de stage employeur) (Parcours complet)</p> <p><i>Veillez contacter notre secrétariat au 04.68.51.15.29 afin de savoir si l'apprenant-e bénéficie ou pas d'une dispense.</i></p> <p>Lieu de formation : CFTS La Rouatière - 1 rue Charles Percier - 66000 Perpignan</p> <p>Coût de l'action de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts pédagogiques : 7087,50€ (Association loi 1901 non assujettie à la TVA (Art. 293 B du CGI)) - Droits d'inscription : 184€ - Frais annexes : 50€ Frais de dossier + 90€ Bilan de positionnement 	<p>Convention n° :</p> <p>Code : 413 / Niveau : III</p> <p>Date : 30 septembre 2024</p>
---	---

Pour l'établissement de notre bilan annuel pédagogique et financier et pour éviter toute relance téléphonique, les rubriques I et II doivent être obligatoirement renseignées.

I - Statut de l'établissement

L'établissement est-il : à caractère privé à caractère public

II - Provenance du financement de la formation pour les Coûts pédagogiques de 7087,50 €

(Indiquer obligatoirement la source)

↓ **indiquer la répartition** ↓

Participation employeur au titre de la Formation Continue €

Nom de l'O.P.C.O. :

(Opco Santé; Uniformation ; ANFH ; Agéfos-PME ; autre : à préciser)

Joindre obligatoirement tous les justificatifs demandés par l'OPCO
(Attestation de présence, feuille d'émargement...)

Participation de l'employeur sur les fonds propres €

Autre, précisez : €

III - Provenance du financement de la formation pour les Droits d'inscription de 184€

(Indiquer obligatoirement la source)

Participation employeur au titre de la formation professionnelle

Participation employeur sur fonds propre

Contribution de l'apprenant-e

IV - Provenance du financement des frais annexes : Frais de dossier de 50€ et Bilan de positionnement de 90€

(Indiquer obligatoirement la source)

Participation employeur au titre de la formation professionnelle

Participation employeur sur fonds propre

Contribution l'apprenant-e

Pour l'établissement, Nom et qualité du signataire :

Fait à Souilhanel, le 30 septembre 2024

.....

CPFP La Rouatière

David LANTELME

Signature et Cachet de l'établissement

Directeur Général

• PROCEDURES D'ADMISSION

EPREUVE ORALE :

L'épreuve orale d'admission a pour but d'apprécier l'aptitude des candidats-es à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique du centre de formation.

L'admission des candidats-es à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- ✓ De vérifier que le/la candidat-e a l'aptitude et l'appétence pour la profession ;
- ✓ De repérer d'éventuelles incompatibilités du/de la candidat-e avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- ✓ De s'assurer de l'aptitude du/de la candidat-e à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

MODALITES :

Le dossier complet est à retourner sur le CFTS la Rouatière 1 rue Charles Percier 66000 Perpignan pour l'entrée en formation.

Condition d'inscription :

Le/la candidat-e doit être âgé de 18 ans minimum à la date d'entrée en formation. Quelle que soit sa situation, le-la candidat-e doit retourner le dossier d'inscription.

Frais d'inscription à l'épreuve orale d'admission pour les personnes qui ne sont pas admises de droit :

Les frais 2024 sont de 80 euros. Ils sont à envoyer avec le dossier d'inscription. En l'absence de règlement, aucune convocation ne sera envoyée.

Les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Dispenses de l'épreuve orale d'admission :

Les candidats-es suivants-es seront dispensés-ées de l'épreuve orale d'admission et admis-es de droit :

- Diplôme d'Etat Auxiliaire de vie sociale, Diplôme d'Etat Aide médico-psychologique, Diplôme d'Etat Assistant Familial, Diplôme d'Etat Aide-Soignant, Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture, Titre Professionnel Assistant de vie aux familles, Titre Professionnel Agent de service médico-social, BEP Carrières sanitaires et sociales, Brevet d'Aptitude Professionnelle Accompagnement soins et services à la personne, CAP Assistant Technique en milieux familial et collectif, CAP Petite enfance, CAP Accompagnant éducatif petite enfance, Mention complémentaire à domicile, Brevet d'Aptitude Professionnelle Assistant animateur technicien, Certificat Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention Animateur d'activités et de vie quotidienne, BEP agricole option service aux personnes, CAP agricole service en milieu rural, CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural, Titre Professionnel Assistant de vie dépendance.
- Les lauréats-es de l'Institut de l'engagement
- Les candidats-es ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats-es ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles
- Les candidats-es ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale

Ces candidats-es bénéficient d'un entretien de positionnement avec le/la Référent-e de la formation.

Après réception, vérification et validation du dossier, le service admission/information fera parvenir la convocation aux candidats-es par courriel ou par courrier.

En cas de saturation des places disponibles par des candidats-es relevant des cinq situations, Le CFTS pourra retenir en priorité les candidats-es ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

Epreuve orale d'admission pour les personnes qui ne sont pas admises de droit :

Après réception, vérification et validation du dossier, le service admission/information fera parvenir la convocation aux candidats-es par courriel ou par courrier.

Le/la candidat-e réalise l'épreuve d'admission.

Le jury, composé d'un-e professionnel-le et d'un-e formateur-trice du secteur, tient compte des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien oral d'une durée de 30 minutes destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du/de la candidat-e à l'exercice de la profession.

Pour servir de support à l'entretien oral, le/la candidat-e disposera de 30 minutes de préparation, le jour de l'épreuve, pour remplir un questionnaire ouvert.

L'appréciation porte sur les critères suivants :

- Capacité à communiquer ;
- Capacité à mener une réflexion ;
- Capacité à donner des éléments de motivation ;
- Capacités à élaborer son projet de formation.

Résultat final :

L'admission dans la formation est prononcée par la Directeur-trice du CFTS après avis de la commission d'admission Cette dernière est constituée de la Directrice du CFTS, de la coordinatrice de la formation et d'un formateur et/ou Professionnel de terrain du secteur social ou médico-social.

L'admission est prononcée pour les candidats-es dont la note est supérieure ou égale à 10/20. A l'issue de l'épreuve une liste d'admission sera établie par ordre de mérite :

- celle pour les candidats-es pouvant prétendre au financement de leur formation par le Conseil Régional
- celle pour les candidats-es ne répondant pas aux critères de l'attribution des places agréées par le Conseil Régional (CIF...)
- celle pour les candidats-es ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Les deux premières listes d'admission comprennent une liste principale établie à la hauteur du nombre de places financées et une liste complémentaire établie avec les candidats-es restants-es, toujours classés-ées par ordre de mérite.

En cas de désistement d'un/une candidat-e sur liste principale, le CFTS La Rouatière propose automatiquement l'entrée en formation au/à la premier-ère candidat-e de la liste complémentaire et ce jusqu'à la date de rentrée.

La validité de l'épreuve d'admission est limitée à la prochaine rentrée.

Financements :

- La subvention du Conseil Régional :
Elle finance un nombre défini de places, réservées aux candidats-es reçus-ues sur liste principale. Pour bénéficier de ce financement, le-la candidat-e doit être inscrit-e comme demandeur d'emploi.
Aucune démarche n'est à réaliser par l'étudiant-e auprès du Conseil Régional.
Les frais de scolarité et droits d'inscription annuels sont à la charge de l'étudiant-e. (cf première page du dossier)
- L'apprentissage :
Les formations par apprentissage se réalisent en partenariat avec le Centre de Formation de l'apprentissage en Travail Social de Montpellier. L'Apprenti-e est titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée. L'apprenti-e doit être âgé-e de 18 ans minimum et de moins de 30 ans à la signature du contrat (sauf si il-elle bénéficie d'une RQTH – pas de limite d'âge).
Les formations obéissent au principe de l'alternance et restent soumises aux mêmes volumes horaires, aux mêmes programmes ainsi qu'aux mêmes épreuves d'examen que les formations en voie classique.
- Le contrat de professionnalisation :
Il s'agit d'une mesure d'aide à la formation d'une durée maximum de 2 ans, dans le cadre d'un contrat de travail.